

# LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في  
الصحافة الوطنية

20 ET 21/06/2015



## رسالة الاتحاد

# بمناسبة اليوم العالمي: مغرب اللجوء ..

11/06/2015

لتسوية وضعية الأجانب بالمغرب، والتي انتهت في 31 دجنبر 2014، بالاستجابة لأزيد من 17 ألف طلب من بين 27 ألفا . وبذلك تكون السنة الحالية هي أول سنة رسمية يكون فيها المغرب قد باشر التعامل مع اللجوء كموضوع قار، ومن ضمن استراتيجياته المتعلقة بالهجرة. ومن المحقق أن الانخراط في التفكير العالمي، مع اتخاذ ما يلزم من خطوات عملية في اتجاه التعاطي الإنساني والحقوق مع اللجوء ، نقطة تضاف إلى سجل الخطوات الصحيحة التي بادرت إليها بلادنا في المجال الحقوقي والإنساني.

يستطيع بسبب ذلك الخوف أو لا يريد أن يستظل بحماية ذلك البلد أو العودة إليه خشية التعرض للاضطهاد». في المغرب هذا التوصيف، هو الذي كان وراء القرارات المتخذة منذ شتنبير 2013.

عندما شكل تقرير للمجلس الوطني لحقوق الإنسان حول «وضعية اللاجئين وطالبي اللجوء»، و«الأجانب في وضعية إدارية غير قانونية»، و«الأجانب في وضعية قانونية»، ومكافحة الاتجار بالأشخاص» فرصة مفكرا فيها لإعطاء انطلاقا سياسة جديدة للهجرة. وقد فتحت بلادنا مكتبا للاجئين وعديمي الجنسية في تزامن مع إطلاق عملية استثنائية

لأسباب معيشية، أو طلبا لحياة أفضل في الشمال الاوروبي، أو لأسباب عرقية، مثل ضحايا الهروب الكبير من الإبادات في إفريقيا أو بسبب الصراعات السياسية في العالم، ومنهم اللاجئون السوريون النازحون بسبب الحرب.

وتنطبق صفة «لاجئ»، بحسب اتفاقية 1951 المتعلقة بوضع اللاجئين والتي شكلت بموجبها المفوضية السامية للأمم المتحدة لشؤون اللاجئين، على كل «شخص يوجد خارج بلد جنسيته أو بلد إقامته المعتادة، بسبب خوف له ما يبرره من التعرض للاضطهاد بسبب عرقه أو دينه أو جنسيته، أو انتمائه إلى فئة اجتماعية معينة أو آرائه السياسية، ولا

لأول مرة في تاريخه الحديث سيكون المغرب معنيا مباشرة وبشكل مادي ملموس باليوم العالمي للاجئين ، الذي يصادف هذه السنة يوم السبت 20 يونيو.

والمقصود من وراء هذا التأكيد أن بلادنا قد دخلت نادي الدول المعروفة رسميا بتوفير الحق للاجئين، بناء على المعايير الدولية المعتمدة.

فهو دولة من الجنوب، اعتادت المنظومة الدولية تصنيفها ضمن البلدان المصدرة للمهاجرين و طالبي اللجوء الاقتصادي والمعيشي، وقد تحولت إلى بلاد مستقبلة للهجرة بكل أنواعها، من الاقتصادية: الهجرة من جنوب الصحراء



## المجلس الوطني لحقوق الإنسان بصدده نشر تقرير يرصد حالة المساواة في المغرب

505/2

واعتبر اليزمي أن قضية حقوق المرأة والمساواة بين النساء والرجال موضوع مركزي يحدد المستقبل الديمقراطي للبلاد ومسلسلها التنموي، مذكرا بأن قياس تنمية المجتمع يتم على ضوء تقدم وتراجع قضية المساواة بين الجنسين.

وذكر بأن دستور 2011 حمل تقدما كبيرا بخصوص قضية المساواة بين الجنسين، مشيرا إلى أن الوثيقة الدستورية تنص في تصديرها على حظر ومكافحة كل أشكال التمييز، بسبب الجنس أو بسبب عوامل أخرى.

وأضاف أن الدستور نص بوضوح في فصله الـ 19 على قضيتي المساواة والمنصفة، مبرزا أن

هاتين الأخيرتين باتتا بالتالي هدفين يكتسيان طابعا دستوريا ويفرضان نفسيهما على مختلف الأصعدة والمسؤوليات أيا كان مستواها.

وقال اليزمي إن المغرب يشهد تحولا وثورة عميقين، مضيفا أن التحولات الديمغرافية المتسارعة ساهمت في تغيير العلاقات الأبوية، موردا أمثلة تدلل على مثل هذه التغيرات من قبيل عملية الديمقراطية التي استفاد منها قطاع التعليم ولوج الفتيات والنساء إلى التعليم، وخروج المرأة إلى سوق الشغل.

وتناول هذا اللقاء محاور تتعلق بـ ولوج الفتيات إلى التمدرس والتكوين: أية عوائق وأية آفاق "والمرأة المغربية: أي اندماج وأية مشاركة في الديناميات الاجتماعية والاقتصادية والثقافية" والمرأة والرهانات السياسية والمؤسسية بالمغرب



أفاد رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان إدريس اليزمي، يوم الجمعة بالرباط، أن المجلس بصدده نشر تقرير يرصد حالة المساواة في المغرب.

وأوضح اليزمي، في الجلسة الافتتاحية للقاء حول المرأة والتغيير الاجتماعي نظمتها المكتبة الوطنية للمملكة المغربية بشراكة مع مؤسسة حدائق ماجوريل، أن هذا التقرير المقرر نشره في بداية شتنبر القادم يرمي إلى قياس حالة التقدم الذي يشهدها هذا المجال الحقوقي بالمغرب ويتناول الأجندة الحالية للمساواة وحقوق المرأة.

وأضاف أن المجلس سيعمل على إصدار هذا التقرير سنويا وبشكل منتظم مبرزا أن المغرب سجل تقدما كبيرا على هذا الصعيد.

## SOCIÉTÉ

### Journée mondiale des réfugiés

# Une occasion de s'arrêter sur la situation de cette catégorie de la population

La journée mondiale des réfugiés, célébrée le 20 juin de chaque année, offre l'opportunité de s'arrêter sur la situation de cette catégorie de la population mondiale, forcée de fuir son pays à cause de la guerre ou des abus des droits humains.

Le terme "réfugié" s'applique, selon la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui a institué le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), à "toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays".

D'après un rapport du HCR publié jeudi, les déplacements de populations générés par les guerres, les conflits et la persécution sont plus importants que jamais à travers le monde et ils s'accroissent rapidement. Le tout dernier rapport du HCR sur les Tendances mondiales fait état d'une hausse considérable du nombre de personnes forcées à fuir, avec 59,5 millions de déracinés à la fin 2014 en comparaison de 51,2 millions l'année précédente et 37,5 millions il y a une décennie. L'augmentation depuis 2013 est la plus importante jamais enregistrée en une seule année. Cette hausse majeure survient depuis début 2011 après l'éruption du conflit en Syrie qui génère

désormais le plus important déplacement de populations jamais enregistré à travers le monde. En 2014, chaque jour, quelque 42 500 personnes sont devenues des réfugiés, des demandeurs d'asile ou des déplacés internes. Ce chiffre représente une augmentation par quatre en tout juste quatre ans. A travers le monde, un humain sur 122 est désormais soit un réfugié, soit un déplacé interne ou encore un demandeur d'asile. Dans ce cadre, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres a déclaré que "nous sommes les témoins d'un changement de paradigme, d'un glissement incontrôlé vers une ère qui est désormais le théâtre de déplacements forcés sans précédent à travers le monde. La réponse nécessaire éclipse désormais tout ce que nous avons mis en œuvre auparavant".

Et d'ajouter que "du fait de graves pénuries de fonds et de profondes lacunes dans le régime mondial de protection des victimes de guerre, les personnes ayant besoin de compassion, d'aide et de refuge sont laissées à elles-mêmes", notant que "dans cette ère de déplacements de population massifs et sans précédent, nous avons besoin d'une réponse humanitaire de grande ampleur et d'un engagement mondial renouvelé envers la tolérance et la protection des personnes fuyant le conflit et la persécution".

Selon le rapport du HCR, dans toutes les régions, le

nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes est en hausse. Ces cinq dernières années, au moins 14 conflits ont éclaté ou ont repris : huit en Afrique (en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en Libye, au Mali, au nord du Nigeria, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et, cette année, au Burundi), trois au Moyen-Orient (en Syrie, en Iraq et au Yémen), un en Europe (Ukraine) et trois en Asie (Kirghizistan ainsi que dans plusieurs régions du Myanmar et du Pakistan). Seul un petit nombre de ces crises ont été résolues et la plupart continuent de générer de nouveaux déplacements de populations.

En 2014, seulement 126 800 réfugiés ont pu retourner dans leurs pays d'origine, c'est le nombre le plus faible enregistré en 31 ans.

Le rapport du HCR sur les Tendances mondiales montre que, pour la seule année 2014, quelque 13,9 millions de personnes sont devenues des déplacés internes, soit quatre fois le nombre observé en 2010. A travers le monde, il y avait 19,5 millions de réfugiés (contre 16,7 millions en 2013), 38,2 millions de déplacés à l'intérieur de leur propre pays (contre 33,3 millions en 2013) et 1,8 million de personnes qui attendaient le résultat de l'examen de leur demande d'asile (contre 1,2 million en 2013). Plus de la moitié de la population réfugiée est composée d'enfants, une proportion tout à fait alarmante.

La Syrie est le plus important pays générateur au monde, à la fois de personnes déplacées internes (7,6 millions) et de réfugiés (3,88 millions à la fin 2014). L'Afghanistan (2,59 millions) et la Somalie (1,1 million) sont respectivement les deuxième et troisième pays générateurs de réfugiés. Même dans ce contexte d'importante augmentation, la répartition mondiale des réfugiés demeure fortement biaisée. Les réfugiés continuent de rejoindre principalement des pays moins avancés, plutôt que des pays riches. Près de neuf réfugiés sur 10 (soit 86 pour cent) se trouvaient dans des régions et des pays considérés comme économiquement moins développés. Un quart de la population réfugiée se trouvait dans des pays classés parmi la liste des Nations Unies sur les Pays les moins avancés (PMA). Au Maroc, une nouvelle politique migratoire a été lancée en septembre 2013, sur Hautes Instructions de SM le Roi Mohammed VI, fondée sur un rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) qui s'appuyait sur quatre volets, en l'occurrence "la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile", "les étrangers en situation administrative irrégulière", "les étrangers en situation régulière" et "la lutte contre la traite des personnes". Ainsi, il a été procédé à l'ouverture à Rabat du bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères et de la coopération et au lancement de l'opération exceptionnelle de régularisation des étrangers au Maroc.

ROYAUME DU MAROC



## Entretien Express

# Houria Esslami : "Je pense écrire un livre sur 20 ans de lutte des familles des disparus"



Houria Esslami, membre du GTDFI sur les disparitions forcées ou involontaires

*Elle fait le tour du monde. Tantôt en tant que membre du CNDH, plaidant pour l'expérience marocaine en matière des droits humains, tantôt comme membre du comité des Nations unies pour les personnes disparues. Dans les deux cas, Houria Esslami est toujours la même militante motivée. Une force tranquille qui ne cesse de confirmer que la volonté n'est pas l'apanage de la gent masculine.*

**Libé :** Dans quel cadre avez-vous effectué un voyage au Pérou ?

**Houria Esslami :** C'était dans le cadre du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) dont je suis membre depuis une année. Le GTDFI effectue des visites dans des pays à l'invitation de ces derniers pour pouvoir s'enquérir de la situation de la disparition forcée, des victimes et des familles et aussi évaluer les actions entreprises par les autorités pour clarifier le sort des disparus.

**Quelle mission incombe exactement à votre organisme ?**

Le GTDFI travaille dans le cadre des procédures spéciales des Nations unies. Cette catégorie comprend les groupes de travail

(composés de 5 membres chacun pour une région), les rapporteurs spéciaux par thématique (torture, enfant, droits culturels, etc), les rapporteurs par pays et les experts indépendants. Les procédures spéciales sont cet ensemble d'experts indépendants, qui ne sont pas des fonctionnaires de l'ONU, mais des volontaires, qui ont une expertise leur permettant d'évaluer la situation.

**Arrivez-vous à lire en dépit de ces voyages incessants ?**

La priorité est tout d'abord aux documents sur lesquels se base mon travail, à savoir l'examen des documents à envoyer aux Etats sur les allégations de disparition forcée et qui sont quotidiens, les documents des ONG internationales sur les droits humains et la disparition forcée en particulier, les rapports des ONG et des organisations des familles, des études pertinentes, des documents sur l'histoire d'un pays déterminé pour comprendre la situation politique ayant conduit à la pratique des disparitions, etc. La lecture de mes choix, je la fais pendant les vols, dans les aéroports qui font aujourd'hui partie de ma

vie professionnelle, et évidemment pendant les vacances d'été. La poésie que j'adore, je préfère l'écouter par la voix des poètes eux-mêmes. Aujourd'hui, Internet le permet.

**A quand un livre sur l'expérience de la lutte des familles des disparus au Maroc ?**

Avez-vous lu dans mes pensées ? J'avoue que je pense de plus en plus à écrire quelque chose sur mes 20 ans de lutte menée par des familles. Ce qui me touche le plus, ce sont les récits des mères, des sœurs, des épouses, de familles entières et spécialement les femmes qui supportent le fardeau, les conséquences et les séquelles de la disparition forcée. Chaque témoignage, quel que soit le pays, me touche profondément et reste marqué dans mon cœur et ma mémoire. C'est ce volet humain qui m'intéresse le plus et qui rejoint aussi la mission du GTDFI, essentiellement humanitaire, celle qui consiste à établir un pont entre les autorités et les familles afin de connaître le sort des proches.

Entretien réalisé par  
Mustapha Elouizi



## Le Maroc célèbre la Journée mondiale du réfugié, du 18 au 20 juin 2015

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) célèbrent, du 18 au 20 juin 2015, la journée mondiale du réfugié. La campagne mondiale d'information et de sensibilisation porte cette année sur le statut des réfugiés au sein de nos sociétés sur le thème: "Des personnes ordinaires qui traversent des périodes extraordinaires".

Pour commémorer cette journée mondiale au Maroc, le CNDH et le HCR s'associent pour l'organisation de deux espaces de sensibilisation (stands) dans les gares de Rabat-Ville et de Casa-Port. Les stands compteront sur la présence

de représentants du CNDH et du HCR, mais également de membres du ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), ainsi que de réfugiés. L'objectif est d'aller à la rencontre du grand public marocain et d'améliorer sa compréhension de ce qu'est un réfugié. En accord avec le thème de la campagne mondiale, les réfugiés pourront relater leurs vies et parcours dans leur pays d'origine et ainsi nouer des liens avec le public. La Fondation Orient-Occident, partenaire du HCR, célèbre également cette journée mondiale grâce à des ateliers et des animations à Rabat et à Oujda au sein de leur centre interculturel ■





## Jumelage institutionnel

# Le CNDH s'associe à l'UE pour le renforcement de ses capacités organisationnelles et techniques

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et l'Union européenne ont signé, mardi à Rabat, un contrat de jumelage institutionnel visant le renforcement des capacités organisationnelles et techniques du Conseil national des droits de l'Homme. Financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros, ce projet de jumelage s'étale sur 24 mois.

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) veut renforcer ses capacités techniques et organisationnelles. C'est dans ce sens que son président, Driss El Yazami, a signé, mardi dernier au siège du Conseil à Rabat, un contrat de jumelage institutionnel avec l'Union européenne. Signé du côté européen par le directeur du voisinage méridional de la Commission européenne, Michael Köhler, ce contrat donne naissance à un projet de jumelage d'une durée de 24 mois (2015-2017). Un consortium composé de plusieurs institutions de trois États membres (France, Autriche et Pays-Bas), la Commission nationale consultative des droits de l'Homme de la République française, l'Institut Ludwig Boltzmann des droits de l'Homme de l'Autriche et le Centre pour la coopération juridique internationale des Pays-Bas sera ainsi mis en place pour permettre la mise en œuvre de ce projet. Financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros, le projet vise trois principaux objectifs. Il s'agit du renforcement des capacités techniques des membres et du personnel administratif du CNDH et de ses Commissions régionales, de la mise en place de la nouvelle organisation du CNDH et d'une démarche qualité en son sein et d'assurer la visibi-



Les deux institutions coopèrent aujourd'hui sur une base de valeurs partagées.

lité sur les domaines de compétence et les activités du Conseil au profit du public et de ses instances au niveau national et international. Commentant la signature de ce projet, entrant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui au plan d'action Maroc-Union européenne, M. El Yazami a affirmé que le CNDH avait besoin de renforcer ses compétences afin de jouer pleinement son rôle, surtout qu'il ambitionne d'assurer les fonctions de plusieurs mécanismes de recours, relatives à la torture, le handicap, les enfants et aux discriminations, autres que les discriminations relatives au genre. Dans le même sens, le directeur du voisinage méridional de la Commission européenne s'est félicité d'avoir «un petit rôle dans l'épanouissement des activités du Conseil». Le responsable européen a affirmé que les deux institutions coopèrent aujourd'hui sur une base de valeurs partagées. «Les droits de l'Homme en tant que sujet transversal doivent jouer un rôle central dans notre coopération», a-t-il souligné. ■

Ayoub Lahache

Financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros, le projet vise trois principaux objectifs.



- Le CNDH plaide la cause des travailleurs domestiques à Genève

15666



Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a réitéré son appel, vendredi à Genève, à fixer à

18 ans l'âge minimum des travailleurs domestiques, dont une grande partie sont des jeunes filles. «La majorité écrasante de ces travailleurs sont des filles issues de milieux pauvres et sont victimes de déperdition scolaire et des réseaux d'intermédiaires», a déclaré Rabia Naciri, membre du CNDH, devant le Conseil des droits de l'Homme. S'exprimant lors d'un débat à l'occasion de la Journée annuelle de discussion sur les droits des femmes, M<sup>me</sup> Naciri a souligné que la nature et les conditions dans lesquelles s'exerce le travail domestique sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.